



FINANCES COMMUNALES : Estavar

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2024

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique des principales informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Accuse de réception en préfecture
066-216600726-20250411-DCM2025-07BIS-DE
Intégrant les informations financières
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	981 907 €	691 538 €
	Invest	229 727 €	232 504 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	49 000 €	0 €
	Invest	382 190 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 642 826 €	924 042 €
Résultat de clôture de l'exercice		718 784 €	
RàR reportés en 2025	Invest	97 794 €	21 579 €
Totaux cumulés		1 740 620 €	945 621 €
Résultat financier définitif		794 999 €	

Points marquants

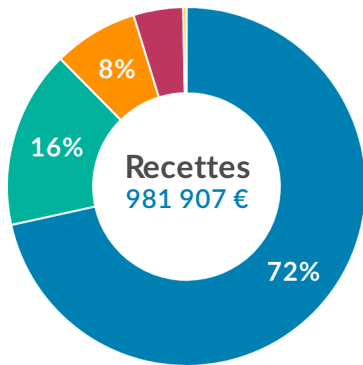
- Création du City Stade à la place du terrain de tennis et réhabilitation du mini-golf
- Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales
- Aménagement et réfection de chaussée du Cami del Forn



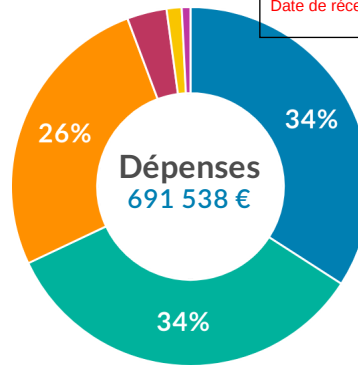
FINANCES COMMUNALES : Estavar

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2024

La section de fonctionnement



- Impôts et taxes : 702 735 €
- Dotations et participations : 157 393 €
- Produits des services : 74 903 €
- Autres recettes réelles : 43 974 €
- Recettes d'ordre : 2 902 €

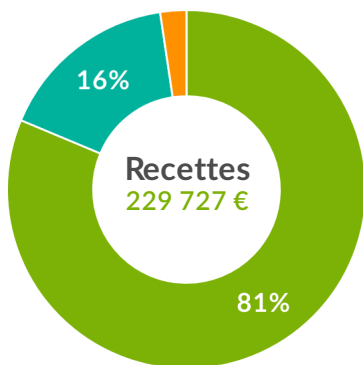


- Charges de personnel : 235 921 €
- Charges gestion courante : 234 136 €
- Charges générales : 181 975 €
- Autres dépenses réelles : 24 699 €
- Interêts d'emprunts : 9 396 €
- Dépenses d'ordre : 5 411 €

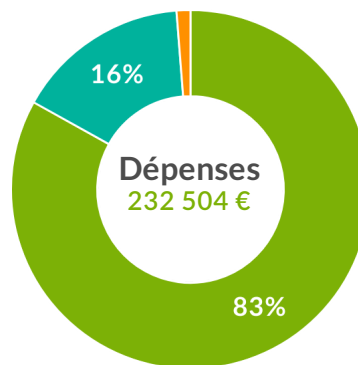
Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20250411-DCM2025-07BIS-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Le Compte Financier Unique 2024 confirme la maîtrise des dépenses et la bonne gestion financière.

La section d'investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 186 779 €
- Dotations et subventions : 37 537 €
- Recettes d'ordre : 5 411 €



- Dépenses d'équipement : 193 155 €
- Remboursement du capital : 36 446 €
- Dépenses d'ordre : 2 902 €

L'autofinancement dégagé a permis la poursuite des investissements sans recours à l'emprunt.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	979 005 €
Dépenses réelles de fonctionnement	686 127 €
Épargne brute	292 878 €

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'établit à **318 262 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **4.00 ETP**